

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITE

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 321/09/2026

A LA SOCIETE LES SOLUTIONNAIRES SARLU.

Après avoir reçu le contrat du marché n° CNNSAP/DG/MM/SP-CGPMP/2026/1062, conclu avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'Etat (CNSSAP), pour un montant total hors taxe dollars américains quatre-vingt-cinq mille quatre-vingt-six, quarante-cinq centimes (USD 85 086,45) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cinq cent nonante-cinq, soixante et un centimes (USD 595,61), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 11/09/2026

Directeur Administratif et Financier

Bafunde



0000321